BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1374

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

517 806 220 RCS Saint Etienne.
SOFICOSMOS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 47, Rue Georges Brassens, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SOCIETE SOFICOSMOS SOCIETE COSMOS HOLDING - AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT ETIENNE du 08/06/2020, la société " SOFICOSMOS" SAS - capital 50 000 €, Siège social : SAINT JEAN BONNEFONDS (Loire), 47 Rue Georges Brassens, RCS 517 806 220 SAINT ETIENNE et la société SAS " COSMOS HOLDING " capital de 254 000 €, siège social : SAINT JEAN BONNEFONDS (Loire), 47 Rue Georges Brassens, RCS 825 052 962 SAINT ETIENNE, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la seconde par la première. L'actif et le passif de la société COSMOS HOLDING, absorbée, transmis à la société absorbante ont été évalués respectivement à 755 016 € et 452 689 € faisant ressortir un actif net de 302 327 € et une prime de fusion de 261 777 €. Toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1er janvier 2020 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante. Pour rémunérer cet apport, la société SOFICOSMOS augmenterait son capital de 40 550 € par émission de 4055 actions nouvelles de 10 € chacune attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 0.15964 action de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE en date du 12/06/2020. Pour avis Le Président.